

SIVOM D'AGGLOMÉRATION DE
JAYAT – MALAFRETAZ –MONTREVEL EN BRESSE

Enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n° 2019-02 du 19/09/2019, le Président du SIVOM d'Agglomération de Jayat-Malafretaz-Montrevel-en-Bresse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, le Président du tribunal administratif a désigné M. Roger FARJOT en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Jayat, de Malafretaz, de Montrevel en Bresse et au SIVOM d'Agglomération de Jayat-Malafretaz-Montrevel en Bresse pendant 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies et du syndicat, du 21/10/2019 au 21/11/2019 inclus.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant :
<http://www.ain.gouv.fr/urbanisme-r1026.html>

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public :

-à la mairie de Montrevel en Bresse en salle « Patio », le 21 octobre 2019 de 14 heures à 17 heures.

-à la mairie de Jayat, le 30 octobre 2019 de 14 heures à 17 heures.

-à la mairie de Malafretaz, le 18 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures.

-à la mairie de Montrevel en Bresse en salle « Marcel Pacaud », le 21 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur au SIVOM d'Agglomération de Jayat-Malafretaz-Montrevel en Bresse -Place de la Résistance-01340 MONTREVEL EN BRESSE ou par voie électronique à l'adresse suivante : sivom@ca3b.fr

Cet avis est affiché à la mairie de Jayat, de Malafretaz, de Montrevel en Bresse, et peut être consulté sur le site internet suivant : <http://www.ain.gouv.fr/urbanisme-r1026.html>

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la modification du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par délibération du conseil communautaire.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis aux mairies de Jayat, de Malafretaz, de Montrevel en Bresse et au SIVOM d'Agglomération de Jayat-Malafretaz-Montrevel en Bresse, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

**Le Président du SIVOM,
Alain VIVIET**

~~~~~

Siège : SIVOM D'AGGLOMERATION Jayat Malafretaz Montrevel en Bresse –  
Place de la résistance -Cité Administrative - 01340 MONTREVEL EN BRESSE

☎.04.74.25.62.37 - adresse mail : [contact.sivom@ca3b.fr](mailto:contact.sivom@ca3b.fr)